

## Résultats de recherche d'accidents sur [www.aria.developpement-durable.gouv.fr](http://www.aria.developpement-durable.gouv.fr)

*La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :*

*BARPI – DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : [srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr)*

Liste de(s) critère(s) de la recherche

- Date et Lieu : Du 01/01/2006 au 01/08/2016 FRANCE
- Activités : C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc

-  **N°47605 - 16/01/2016 - FRANCE - 63 - MONTAIGUT**  
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*  
 Un feu se déclare vers 8 h dans un atelier de 400 m<sup>2</sup> d'une usine de recyclage de caoutchouc. Un important panache de fumée noire se dégage. Le service de l'électricité coupe une ligne de 63 kw pour sécuriser l'intervention. Les pompiers protègent les chaînes de production. Ils éteignent l'incendie vers 12h40 puis déblaient les lieux. Un périmètre de sécurité est établi autour d'un mur menaçant de s'écrouler.  
 Les eaux d'extinction légèrement chargées en noir de carbone s'écoulent en direction d'un étang mais aucun captage n'est situé à proximité. L'inspection des installations classées avait relevé des non-conformités importantes lors de sa visite du 5/11/2015 : les quantités de caoutchouc stockées sont plus élevées que celles autorisées et il n'existe pas de bassin de confinement des eaux d'extinction.  
 L'atelier détruit contenait l'une des machines les plus importantes du site et représentait 50 % de l'activité. Selon la presse, un problème électrique pourrait être à l'origine du sinistre.
-  **N°47354 - 09/11/2015 - FRANCE - 24 - TERRASSON-LAVILLEDIEU**  
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*  
 Un feu se déclare vers 2 h sur une presse à injection dans une usine de transformation d'élastomères. A l'arrivée des secours, le bâtiment est entièrement enfumé. Les moules en plastique sont embrasés ; 2 employés incommodés par les fumées sont évacués vers l'hôpital. A 4 h, le feu est éteint, le bâtiment désenfumé. L'activité reprend à 5 h.
-  **N°47172 - 18/09/2015 - FRANCE - 21 - BRAZEY-EN-PLAINE**  
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*  
 Vers 12h30, un feu se déclare dans un broyeur d'une usine de retraitement de pneus. L'incendie se propage à un silo de coton de 50 m<sup>3</sup>. Les secours coupent l'alimentation en électricité 20 000 V. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide d'une lance. Le système d'extinction et de ventilation de l'usine est actionné. Le broyeur est noyé et le silo refroidi. Aucun chômage technique n'est envisagé.
-  **N°47088 - 26/08/2015 - FRANCE - 80 - SALEUX**  
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*  
 Vers 12 h, un feu se déclare dans une entreprise de fabrication de matelas en liquidation. Alors qu'il démantèle une ancienne cuve, un ferrailleur met le feu accidentellement à des résidus de latex encore présents à l'intérieur. Une épaisse fumée noire alerte les habitants. L'entrepôt de 5 000 m<sup>2</sup> abrite 40 t de produits dangereux dont des fûts de fluorosilicate de sodium. Les secours maîtrisent l'incendie et protègent le stock de produits dangereux. L'entrepôt est détruit. Il n'y a pas de blessé.
-  **N°46964 - 28/07/2015 - FRANCE - 59 - LEERS**  
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*  
 Dans une usine de caoutchouc, une machine de pesée automatique s'emballa vers 20h20 provoquant un dégagement d'azodicarbonamide. Les 11 employés présents sont évacués. Cinq d'entre eux, intoxiqués par les émanations, sont transportés à l'hôpital. Les secours coupent les énergies afin d'arrêter la machine. Ils quittent les lieux vers minuit.
-  **N°46315 - 01/03/2015 - FRANCE - 72 - LA FERTE-BERNARD**  
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*  
 Vers 21h30 dans une usine d'articles en caoutchouc, un feu se déclare dans un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> abritant notamment 1,2 t de silice en poudre, 1,5 t de soufre, du magnésium et de l'oxyde de zinc. Les riverains sont invités à rester confinés.  
 Les pompiers maîtrisent l'incendie vers minuit avec 5 lances. Ils installent un barrage sur la MEME afin d'éviter une pollution. Les derniers foyers résiduels sont éteints en fin de nuit. Les bâtiments sont ventilés.  
 Sur un total de 7 000 m<sup>2</sup> de bâtiment, 3 000 m<sup>2</sup> sont détruits ; 25 employés risquent d'être en chômage technique. Le cur de l'usine, où ont lieu les mélanges, ainsi que le stock de 15 t de caoutchouc sont épargnés.
-  **N°46198 - 26/01/2015 - FRANCE - 26 - VALENCE**  
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*  
 Vers 11h30, un feu se déclare sur une ligne d'enduction dans une usine de fabrication de rubans adhésifs. Le personnel maîtrise l'incendie avant l'arrivée des secours. Une source radioactive de krypton 85 scellée est impliquée dans le sinistre. Sur les 36 employés, 15 sont contrôlés pour lever de doute lié à la présence de cette source. Les relevés se révèlent négatifs sur le personnel et dans les locaux. Aucun chômage technique n'est envisagé.
-  **N°45282 - 16/05/2014 - FRANCE - 57 - TETING-SUR-NIED**  
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*  
 Un feu se déclare vers 16 h dans un cyclofiltre contenant des particules de caoutchouc dans une usine de produits en caoutchouc. Les pompiers refroidissent puis ouvrent le silo pour le noyer. Les 15 employés sont mis en sécurité, 7 d'entre eux ont inhalé des fumées. Le feu est éteint à 0h40.



**N°45222 - 25/04/2014 - FRANCE - 80 - GAMACHES**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Une explosion se produit vers 8 h sur une machine utilisée pour l'injection de caoutchouc fluoré dans une usine de 3 000 m<sup>2</sup> fabriquant des pièces en caoutchouc. Des vapeurs d'acide fluorhydrique sont émises. L'opérateur travaillant sur la machine est blasté. Les émanations incommodes 8 autres employés.

Les pompiers évacuent 78 salariés puis ventilent le bâtiment. L'activité reprend à 11 h.

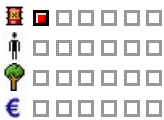
Selon la presse, un "effet diesel" sur la machine serait à l'origine de l'incendie.



**N°43738 - 11/04/2013 - FRANCE - 37 - JOUE-LES-TOURS**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*


Dans une usine de fabrication d'éléments en caoutchouc, 2 employés d'un atelier de finition sentent une odeur anormale provenant de l'étuve de l'atelier vers 13h10. Ouvrant la porte de l'étuve, ils constatent la présence de flammes. Les employés referment la porte et coupent l'électricité sur l'étuve. L'atelier est évacué et les exutoires de fumées de la calandre sont ouverts. Le personnel tente d'éteindre l'incendie avec 2 extincteurs (l'un au CO<sub>2</sub>, l'autre à l'eau) et un RIA. La caisse contenant les objets à sécher est sortie de l'étuve pour être éteinte puis mise à l'extérieur du bâtiment. Les pompiers sont appelés. A leur arrivée, ils sortent les 2 chariots restant contenant des pièces en cours de cuisson dans une cage métallique, refroidissent celles-ci à l'extérieur et contrôlent la teneur en CO dans l'atmosphère. Le travail reprend dans les ateliers vers 13h50 et dans ceux de finition et de la calandre vers 14h15. Après nettoyage de la cheminée et de l'étuve, celle-ci redémarre vers 15h30. Aucun blessé n'est à déplorer, 3 personnes ont subi un bilan médical qui ne révèle aucun problème. Des durites en silicone et des planches en bois qui étaient sous le fond métallique du bac ont brûlé et seront éliminées en DIB. L'incendie est parti de cet endroit pour une raison inconnue (autoinflammation du bois ? papier resté dans l'étuve qui aurait brûlé et propagé l'incendie au bois ?). Le bac est utilisé comme contenant pour cuire les pièces à l'intérieur de l'étuve. Celui-ci est équipé d'un plancher en bois non visible car posé sur un encadrement en métal et recouvert d'une plaque métallique. A la suite d'un incendie similaire en novembre 2007, un inventaire des bacs avait été réalisé pour supprimer ceux possédant un plancher en bois. Cependant, ces bacs n'avaient pas été identifiés car l'encadrement métallique empêchait de voir les planches en bois sous le fond métallique. L'exploitant prévoit de faire l'inventaire des bacs et de modifier ceux encore munis de planches en bois.




**N°43174 - 20/12/2012 - FRANCE - 35 - RENNES**

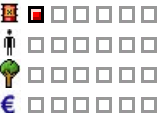
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

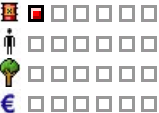
Un incendie à combustion lente se déclare à 14h35 dans un atelier de peinture de 1 000 m<sup>2</sup> d'une usine de produits en caoutchouc classée Seveso. L'exploitant fait enlever 2 fois par an le dépôt de résidus de peinture sur le sol de la cabine d'application de la machine d'enduction. Dans ce but, la production de l'usine est à l'arrêt depuis la veille et une société extérieure décape le sol lorsque le feu se déclare au niveau du carton placé devant la machine, à l'arrêt, consignée et dont les fluides sont coupés. Le carton brûle sans flamme en émettant une fumée dense. Le sous-traitant alerte le pompiers de garde qui déclenche l'alarme incendie sonore. Les 140 employés sont évacués. Les pompiers du site utilisent des extincteurs puis un RIA sans parvenir à éteindre le sinistre. Ils demandent alors le renfort des pompiers publics puis ouvrent les exutoires de l'atelier, ferment les vannes des bassins de rétention pour confiner les eaux d'extinction et coupent les énergies de la zone. Les secours éteignent l'incendie vers 16 h à la mousse et au dioxyde de carbone puis ventilent l'atelier. Le personnel réintègre les locaux à 16h15 et l'intervention s'achève à 16h30. L'équipe risque chimique effectue une analyse de l'air ambiant qui ne révèle aucune toxicité. Les eaux d'extinction sont pompées puis analysées et évacuées comme déchets. La machine à enduction est intacte. L'inspection des installations classées n'est informée que vers 17h20. Le départ de feu est dû à un ensemble de causes : le burineur utilisé pour le nettoyage s'est échauffé. Le carton utilisé en protection de sol devant la machine et aggloméré avec le temps, était partiellement imprégné du solvant au xylène utilisé par la machine. Par ailleurs, la gamme de nettoyage n'avait pas été réalisée en octobre par manque de temps, la méthode de maintenance (standard TPM : Total Productive Maintenance) n'était pas appliquée, l'adhésif avait coulé au sol à la suite d'une mauvaise conception de la machine, d'une surcharge d'activité et d'une mauvaise rénovation du pistolet. Enfin, l'armature du convoyeur avait chuté à cause de son support défectueux et d'une fixation incomplète. A la suite de ce sinistre, la maintenance et le nettoyage reprennent avec la mise en place de mesures de protection complémentaires telles que la présence permanente d'un pompier interne, l'humidification de la zone avant et après le travail, la mise en place d'une unité mobile mousse à côté de la machine et la réalisation d'un permis de feu. L'exploitant modifie les gammes de la machine à enduction et applique correctement le standard TPM. Les mesures correctives suivantes sont mises en oeuvre : révision de la consigne de nettoyage de la machine avec établissement d'un planning annuel pour programmer la réception des travaux, augmentation de la fréquence de changement des cartons et mise en place d'une protection aluminium sous ces derniers pour les empêcher de coller au sol, ajout d'une rétention et modification du support du filtre, formation réalisée par le constructeur des pistolets concernant les bonnes pratiques de maintenance et mise en place d'un test d'étanchéité (presse étoupe...), mise en place d'une phase de nettoyage systématique en fin de changement de campagne (enlèvement des pièces présentes dans la cabine).

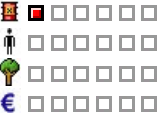

**N°42463 - 22/07/2012 - FRANCE - 57 - TETING-SUR-NIED**  
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*  
 Un feu se déclare peu après minuit sur le stockage à l'air libre de pneus broyés d'une usine de transformation de déchets de caoutchouc. Sur les 10 cellules, 2 sont touchées, entraînant la destruction de 1 200 m<sup>3</sup> de pneus broyés. L'incendie menace de se propager aux autres cellules, un important panache de fumée se développe et de grandes flammes sont visibles sur plusieurs kilomètres. Les secours isolent le bassin de rétention des eaux usées du site du milieu extérieur et mettent en place une noria de camions-citernes pour alimenter leurs lances. Le feu est éteint à 2h45. Les débris sont ensuite déblayés. Les bâtiments et les machines situés à une quarantaine de m des cellules sont épargnés. Les stocks étant suffisants pour poursuivre la production, aucun chômage technique n'est envisagé pour les 26 employés. Le préjudice est estimé à 35 000 euros. La gendarmerie effectue une enquête en visionnant notamment des bandes de vidéosurveillance. La piste d'un acte volontaire est écartée, aucune trace d'effraction n'ayant été relevée et le cadenas du portail étant intact à l'arrivée de secours. Un feu d'artifice avait été tiré à 22h30 à proximité mais, en l'absence de vent, les fusées sont restées à la verticale. Selon la presse, des lampions seraient à l'origine de l'incendie. L'exploitant effectue des prélèvements et analyses (métaux, CAV, HAP, HCT, COHV, chlorobenzènes, alkylbenzène, phtalates, dioxines/furannes) dans les sols, les eaux et les végétaux. Des contaminations sont découvertes dans certains végétaux, mais sans lien avec l'incendie. L'exploitant évacue les suies, pompe les eaux d'extinction et cure le bassin, excave les sols superficiels du site ayant reçu des eaux d'extinction.


**N°42414 - 09/07/2012 - FRANCE - 28 - CHARTRES**  
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*  
 Un feu se déclare vers 23 h sur le transformateur d'une usine de pièces en caoutchouc pour l'automobile. La fumée envahit le bâtiment de production de 20 000 m<sup>2</sup> ; 31 employés sont évacués, les pompiers éteignent les flammes et ventilent l'édifice. L'intervention s'achève à 1h30. Les 200 employés de l'entreprise sont en chômage technique.


**N°42340 - 21/06/2012 - FRANCE - 27 - CHARLEVAL**  
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*  
 Un feu se déclare vers 7h30 sur une chaîne de production de joints de caoutchouc d'une usine de 9 000 m<sup>2</sup> fabriquant des équipements destinés à l'industrie automobile ; 2 000 m<sup>2</sup> de bâtiment sont enfumés. Les 59 employés éteignent l'incendie avant l'arrivée des secours et évacuent le bâtiment ; 10 d'entre eux intoxiqués par les fumées sont transportés à l'hôpital sous oxygène. La chaîne de production est arrêtée jusqu'au lendemain matin.


**N°41873 - 09/03/2012 - FRANCE - 08 - POIX-TERRON**  
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*  
 Une fuite de propane se produit vers 21 h sur la purge de l'un des 3 réservoirs de GPL de 3,2 m<sup>3</sup> d'une entreprise spécialisée dans la fabrication de pièces en caoutchouc ; le stockage est implanté à 80 m des bâtiments. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place et 17 employés de l'établissement sont évacués ; l'alimentation électrique du site est interrompue. Les pompiers colmatent la fuite et effectuent des mesures d'explosimétrie qui ne révèlent pas de risque d'explosion ; une légère émission résiduelle subsiste néanmoins. L'alimentation en électricité de l'entreprise est rétablie et les salariés peuvent reprendre leur activité ; la production est interrompue durant 2 h. Un technicien du fournisseur de GPL obture finalement la fuite à 5h30.


**N°41216 - 07/11/2011 - FRANCE - 28 - CHATEAUDUN**  
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*  
 Une fuite de gaz naturel se produit vers 15h20 dans une usine d'articles en caoutchouc. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité de 100 m et évacuent 29 employés de 3 ateliers ; la production est suspendue pendant l'intervention. La concentration en gaz atteint 7 % de la LIE au niveau d'un regard. Le service du gaz et la gendarmerie se sont rendus sur place.


**N°40935 - 14/09/2011 - FRANCE - 56 - VANNES**  
*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*  
 Une explosion se produit à 5h40 au niveau d'un autoclave utilisé pour vulcaniser des pièces dans un atelier de 600 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication de caoutchouc et d'élastomères (durites pour l'automobile...). L'explosion provoque un dégagement important de vapeur ainsi que la rupture du conduit d'alimentation du réseau de sprinklage. L'atelier, inondé, est asséché par les pompiers. Il n'y a pas de blessé, la production du site est perturbée. La police s'est rendue sur place. L'origine du dysfonctionnement n'est pas connue.



**N°40757 - 26/08/2011 - FRANCE - 45 - SAINT-CYR-EN-VAL**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Un feu se déclare vers 4 h dans le local des transformateurs de 30 m<sup>2</sup> d'une entreprise de fabrication de caoutchouc située sur un site de 3 000 m<sup>2</sup>. Les pompiers sont alertés par l'équipe du matin à 4h49. Une importante fumée noire se dégage, rendant difficile l'accès à la source même de l'incendie et son extinction. Le sinistre étant limité aux salles des transformateurs électriques, seule cette zone est mise en sécurité (limitation de l'accès puis support du plafond). Les secours maîtrisent le sinistre vers 8 h à l'aide de 3 lances dont une sur échelle et mettent en place un circuit de délestage de bus. Les 4 transformateurs ne contenant pas de PCB ainsi que 2 variateurs de moteur de machines sont détruits, rendant impossible l'alimentation électrique de l'atelier. La dalle de béton située au dessus des locaux des transformateurs et le toit de l'atelier sont également endommagés. L'ensemble des bâtiments et des machines ayant été recouvert de suie, il sera nécessaire d'effectuer un nettoyage complet de ces derniers avant redémarrage. Cependant, l'action des pompiers ainsi que les murs coupe-feu ont permis de cantonner le feu aux salles des transformateurs et d'épargner ainsi les lignes de production, le magasin de matières premières, le secteur dédié aux expéditions et les bureaux administratifs. Les eaux d'incendie ainsi que les eaux de nettoyage sont contenues sur le site puis évacuées par une société spécialisée. L'électricité est partiellement rétablie dans la journée mais uniquement pour la partie administrative. L'installation électrique doit être reconstruite pour redémarrer la production ; 21 personnes sont en chômage technique. Le directeur de cabinet de la préfecture se rend sur les lieux. En début d'après midi, l'exploitant assure une première réunion avec l'expert de l'entreprise et l'expert de sa compagnie d'assurances. Les installations étaient à l'arrêt au moment du sinistre. La prise de poste devait avoir lieu à 5 h, il n'y avait donc personne sur les lieux. L'incendie serait lié au violent orage qui sévissait sur la commune. La pluie abondante associée au vent se serait infiltrée dans la cheminée d'aération et aurait créé un court-circuit à la sortie d'un des transformateurs.



**N°40803 - 28/07/2011 - FRANCE - 58 - CORVOL-L'ORGUEILLEUX**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Lors de travaux d'excavation pour l'enfouissement d'une ligne à haute tension, des ouvriers découvrent une quinzaine de bouteilles d'1 l d'acide chlorhydrique et d'acide sulfurique sur le site d'une ancienne usine de transformation de caoutchouc, fermée depuis le 01/11/07 et faisant l'objet depuis d'une procédure de cessation / réhabilitation engagée par le liquidateur judiciaire. Le chantier est stoppé et les autorités (municipalité, pompiers, gendarmerie, inspection des IC) sont alertées. Les pompiers, équipés de combinaisons spéciales, placent les bouteilles dans une caisse fermée en fond de fouille qu'ils recouvrent de déblais. L'inspection des IC, qui n'avait pas été informée des travaux réalisés sur ce site, demande à la société commanditaire de l'enfouissement de la ligne à haute tension la sécurisation de la zone de travaux afin d'éviter une pollution du SAUZAY proche, l'évacuation des bouteilles par une société spécialisée et la remise en état du lieu ainsi que la caractérisation et le dimensionnement de la zone de dépôt suspecte. L'inspection demande également au liquidateur judiciaire, responsable légal de l'ancienne usine : d'enlever les déchets présents en surface sur le secteur ; palettes, fûts vides... d'installer des panneaux interdisant l'accès du site à toute personne non autorisée et avertissant des dangers ; de mettre en oeuvre les propositions décrites dans le plan de gestion fourni dans le mémoire de cessation d'activité rédigé en février 2011 : nettoyage du bassin de rétention, curage du bassin de décantation, démantèlement des cuves aériennes, traitement de la zone polluée par les hydrocarbures...



**N°40269 - 03/05/2011 - FRANCE - 45 - PANNES**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

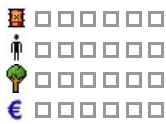
Dans une usine de fabrication de caoutchouc, une explosion suivie d'un départ de feu se produit à 22h49 lors du déchargement d'un mélangeur contenant du caoutchouc et du peroxyde . L'incendie se propage via les conduites d'aspiration. Les secours refroidissent l'équipement à l'aide d'une lance et évacuent 6 personnes. Le feu est éteint à 1h25. Le système d'aspiration des fumées du mélangeur est détruit. La production est suspendue pendant 2 semaines, pour analyse de l'accident et réalisation d'un plan d'action. Lors d'une visite d'inspection des installations classées le 12/09, l'exploitant indique que l'incendie est dû à l'utilisation d'un nouveau mélange de matières premières qui a provoqué un dégagement de composés explosifs conduisant à une prise en feu à l'intérieur du mélangeur. Le mélange concerné est modifié et une procédure spécifique pour la fabrication de ce nouveau mélange est élaborée. L'installation est remise en service après information préalable du personnel. L'exploitant projette, pour le second semestre 2012, de mettre en place un système d'injection d'azote dans le mélangeur pour réduire la concentration d'oxygène.



**N°40190 - 23/04/2011 - FRANCE - 87 - LE PALAIS-SUR-VIENNE**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

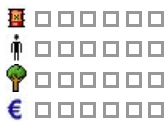
Vers 17 h, un feu se déclare au niveau d'un stock de résidus de caoutchouc et de pneus sur le site d'une usine de fabrication de produits en caoutchouc désaffectée. Une épaisse fumée noire attire l'attention de nombreuses personnes, au Palais-sur-Vienne, mais aussi à Panazol et à Limoges. Les pompiers mettent en place une lance à 600 m à l'aide de 3 dévidoirs et maîtrisent l'incendie après 1 h d'intervention.



**N°39433 - 09/12/2010 - FRANCE - 21 - BRAZEY-EN-PLAINE**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

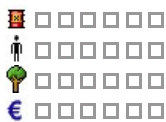
Dans une usine de retraitement de caoutchouc de 4 000 m<sup>2</sup>, un feu se déclare vers 2 h sur un tas de 200 m<sup>3</sup> de pneus usagés déchiquetés, dans un bâtiment de 800 m<sup>2</sup>. La présence de vent fait craindre une propagation à l'usine voisine. Arrivés sur les lieux vers 2h30, les pompiers sont confrontés à des difficultés d'accès au bâtiment et à la ressource en eau. Ils s'alimentent en se branchant sur un fossé d'eau pluviale à proximité de l'entreprise voisine et doivent protéger cette dernière du risque de propagation. Ils maîtrisent le sinistre avec 6 lances, le déblai étant assuré par l'exploitant qui étale le tas dans un pré à l'aide d'un camion et de 2 manitous. L'opération est de longue durée. Une société spécialisée pompe les eaux d'extinction. L'inspection des installations classées est informée. Vers 16 h, tout le caoutchouc est épanché dans le champs, aucune fumerolle ne persiste, les secours quittent les lieux. Le feu, localisé au niveau du stock de broyats, épargne le bâtiment dont seuls certains bardages métalliques de la façade Est sont déformés, voire éventrés sous l'effet de la chaleur. Les broyeurs sont intacts. Une partie des eaux d'extinction est restée contenue dans le bâtiment et au niveau de ses abords immédiats. La veille, entre 17 et 18h, une rupture se produit sur un rotor du premier broyeur de la chaîne de broyage, provoquant un échauffement avec émission d'étincelles. La machine est arrêtée et nettoyée, les résidus sont stockés à part ; les derniers employés quittent les lieux vers 21 h. Vers 2h15, le vigile de la société de surveillance d'une des entreprises voisines alerte les pompiers, les dirigeants de la société sont prévenus sur leur portable (report de l'alarme de détection de fumée). Selon l'exploitant, lors de la casse du rotor, des projections d'étincelles sur le stock de broyats de pneumatiques situé à proximité, ont provoqué un lent départ de feu. Lors du sinistre, les secours ont été ralentis par le manque de ressource en eau, l'entreprise ne disposant pas de réserve incendie. La configuration du réseau des eaux pluviales n'est pas connue de l'exploitant et ne possède ni séparateur à hydrocarbures, ni vanne de coupure. Les seuils de porte du bâtiment n'ont pas été mis en place. En conséquence, les eaux d'extinction ne peuvent pas être contenues sur le site, la nappe alluviale toute proche, exploitée pour l'alimentation en eau potable, est donc vulnérable ainsi que le réseau d'eau pluviale de la zone d'activité qui se jette dans l'OUCHE. A la suite de ce sinistre, l'exploitant doit étudier les modifications à apporter pour une intervention rapide des secours. En particulier, l'accès devra être possible en tout point du bâtiment pour sa protection et celle des tiers (société voisine...). Une inspection et une localisation des réseaux d'eau pluviale de l'entreprise seront réalisées et un plan adressé à l'inspection des IC ; une vanne de coupure et un séparateur à hydrocarbure seront installés. Le site doit être nettoyé et les déchets éliminés vers des filières de traitement adaptées. Les seuils des portes du bâtiment seront installés pour compléter la rétention de ce dernier. Un incendie similaire a eu lieu le 9/06/04 ; l'exploitant doit donc examiner les précautions à prendre pour éviter le renouvellement d'un tel accident : gestion du stock, limitation des volumes, organisation et structuration du bâtiment (compartimentage, positionnement du prébroyage...), disponibilité de la ressource en eau... Au vu de ces différents points, l'inspection des IC propose au préfet un arrêté de mise en demeure de l'entreprise.



**N°39198 - 01/11/2010 - FRANCE - 24 - TERRASSON-LAVILLEDIEU**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Un feu à 21h45 sur un boîtier électrique dans une usine d'articles en caoutchouc se propage à une presse et un conteneur de pièces en caoutchouc. Une abondante fumée est émise. Les pompiers éteignent le feu en 45 min avec des extincteurs à poudre, puis ventilent les locaux. Il n'y a aucune incidence sur l'activité de l'entreprise.



**N°38017 - 26/03/2010 - FRANCE - 59 - WATTRELOS**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Un feu se déclare vers 17h15 dans un bâtiment appartenant à une société fabricant des articles en caoutchouc dans lequel il n'y a pas de production. Les pompiers maîtrisent le sinistre à l'aide de plusieurs lances dont une canon sur échelle après plusieurs heures d'intervention. Le feu a pris dans d'anciens locaux administratifs et s'est propagé à la toiture. D'après l'exploitant, le sinistre n'a pas eu de conséquence sur les bâtiments en activité et dans le voisinage. Le feu serait d'origine criminelle : le gardien a vu une personne s'échapper du bâtiment par la voie ferrée désaffectée.



**N°37215 - 15/10/2009 - FRANCE - 63 - CLERMONT-FERRAND**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Vers 10h10, alors que la vulcanisation d'un manchon vient de s'effectuer à 168 °C pendant 26 min dans l'autoclave d'une usine de fabrication d'articles en caoutchouc (pression maximale de 7 bar), l'opérateur appuie sur le bouton "fin de cuisson" commandant la purge de l'autoclave, vérifie visuellement l'absence de pression sur l'indicateur et actionne le levier de déverrouillage de la porte. Un bruit assourdissant retentit et la porte de l'autoclave de diamètre 50 cm avec son contrepoids (~100 kg) sont projetés contre la tuyauterie de l'outil à cylindres, puis chutent au sol avec des projections de débris de calorifugeage, d'isolant et de joint de porte. L'opérateur reçoit un flux de vapeur au visage et sur ses vêtements de travail. Quelques instants plus tard, la victime et un autre employé qui passait à proximité de l'autoclave au moment de l'incident ressentent un sifflement dans l'oreille droite. L'accident résulterait de l'ouverture de la porte de l'autoclave alors qu'une pression résiduelle peu ou pas détectable sur le manomètre était encore présente dans ce dernier.



**N°36483 - 06/07/2009 - FRANCE - 26 - VALENCE**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Un feu se déclare vers 15 h dans un ancien bâtiment de fabrication de ruban adhésif. Les unités annexes sont évacuées et l'équipe interne d'intervention éteint l'incendie. Les pompiers se rendent sur place avec une caméra thermique pour localiser d'éventuels points chauds afin d'éviter toute reprise du feu. Une société extérieure démantelait les équipements du bâtiment. Conformément au plan de prévention et au permis de feu, les ouvriers utilisent un chalumeau pour le démontage d'une gaine d'extraction ; les résidus de tissus collés aux parois de la gaine se sont enflammés.



**N°36278 - 13/06/2009 - FRANCE - 62 - TILLOY-LES-MOFFLAINES**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Un feu se déclare vers 15h30 sur un stock de pneumatiques (chips) de 400 m<sup>2</sup> et 3 m de hauteur dans une usine spécialisée dans le recyclage des pneus. Une épaisse fumée noire est visible à plusieurs kilomètres à la ronde. Les secours doivent faire face au risque important de propagation au stockage voisin. L'incendie est maîtrisé vers 17 h, mais des poches d'air entre les morceaux de caoutchouc pourraient encore prendre feu. Les pompiers protègent un transformateur haute tension à proximité, ainsi que la ligne ferroviaire et éteignent l'incendie avec 4 lances vers 17h30. Ils déblaient les lieux avec un tractopelle de la société. Une surveillance est maintenue durant la nuit. La chaleur pourrait être à l'origine de cet incendie.



**N°36108 - 17/04/2009 - FRANCE - 63 - MONTAIGUT**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Un feu se déclare vers 6h30 sur un stock de 200 t de caoutchouc dans un atelier de 4 000 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication de câbles en caoutchouc. A la suite d'une augmentation non maîtrisée de la température lors du mélangeage de divers produits pour la préparation de caoutchouc, le mélange s'enflamme spontanément à la sortie du mélangeur lors de son arrivée sur le convoyeur transportant le caoutchouc du mélangeur interne au mélangeur externe. Arrivés sur place 20 min après leur appel, les pompiers évacuent le personnel puis arrosent et éteignent le feu avec 3 lances vers 9h45. L'incendie est resté confiné à l'atelier de mélange. Les fumées s'évacuent difficilement vers l'extérieur car les exutoires de fumées ne s'ouvrent pas (information du SDIS : les cartouches de commande manuelle d'ouverture des exutoires manquent), rendant impossible la pénétration dans l'atelier pendant plusieurs heures. Un médecin examine les employés ayant été au contact de la fumée. Aucun blessé n'est à déplorer et aucune conséquence environnementale n'est relevée. L'augmentation anormale de la température est due au dysfonctionnement de la sonde de température de la chambre de mélangeage dont le système de refroidissement à l'air fonctionne mal. Ce dernier, commun à plusieurs installations, ne délivre pas un air à la température voulue. La température anormalement élevée du mélangeur entraîne une température trop élevée du mélange de caoutchouc qui s'enflamme spontanément au contact de l'air. A la suite de cet accident, l'Inspection des installations classées propose au Préfet un arrêté de mise en demeure pour défaut de fourniture du rapport d'accident. Le circuit de refroidissement à l'air de la sonde est modifié en l'isolant du reste de l'installation.



**N°35446 - 19/11/2008 - FRANCE - 91 - LISSES**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

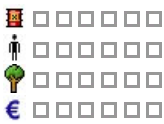
Dans une usine de fabrication d'amortisseurs, des pièces en acier sont plongées vers 16h30 dans un bain fluo nitrique (cuve de 1 m<sup>3</sup>), réservé aux pièces en inox, à la suite d'une erreur de gamme de traitement de surface par l'opérateur (chaîne automatisée). Ceci provoque une réaction chimique entraînant la production de gaz nitreux et d'hydrogène. Les vapeurs irritantes et le dégagement de fumée qui en résulte, incommode 3 personnes. Le passage en mode manuel pour retirer la pièce du bain est engagé mais devant l'importance des fumées, l'opération est arrêtée et l'évacuation de l'atelier et du bâtiment est déclenchée (150 employés). Les exutoires de fumées sont ouverts. Équipé par les pompiers d'un ensemble respiratoire, le responsable Matériel Sécurité Environnement accompagné de 2 pompiers extrait les pièces en utilisant la commande électrique manuelle, entraînant l'arrêt immédiat de l'émission de fumées. Aucun impact sur l'environnement n'est constaté, les mesures de toxicologie sont négatives, cependant, la direction décide de ne reprendre l'activité que le lendemain matin. Les 3 employés incommodés ne sont pas transportés vers l'hôpital. Les secours quittent les lieux à 20 h. Une analyse de l'incident est effectuée au CHSCT le lendemain après-midi, à la suite de laquelle, des améliorations sont envisagées : mettre un détecteur de fumée sur la chaîne qui entraîne la remontée de la charge par le robot, mettre en place un masque ventilé ou adapté à proximité, mettre en place une confirmation de la gamme, créer des familles de traitement sur la machine.



**N°33749 - 16/10/2007 - FRANCE - 01 - BELLEGARDE-SUR-VALSERINE**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Une fuite de près de 300 l de toluène se produit dans une usine de fabrication de ruban adhésif. A 13h45, le véhicule-citerne est stationné dans le site et le service logistique effectue un prélèvement de toluène pour vérifier la qualité du produit (absence de corps gras). Une trappe évent est ouverte sur le haut de la citerne. Après échantillonnage, alors que le chauffeur déplace son camion, le personnel logistique se rend compte que du solvant s'échappe par la trappe ouverte. Il prévient le conducteur qui stoppe son véhicule. Moins de 300 l se sont déversés sur le sol (dans le site et sur la voirie devant le portail). L'équipe logistique réagit rapidement en répandant de l'absorbant. Les services de voirie ainsi que les pompiers sont prévenus. Ces derniers mettent en place un important dispositif compte tenu du caractère inflammable de cette substance (intervention d'une cellule chimique et de prévention d'explosion sur site). Après rapport détaillé fait aux pompiers intervenants, ceux-ci remettent de l'absorbant en grande quantité et dispersent de la mousse pour faire barrière aux vapeurs de solvant se dégageant du sol sur 100 m<sup>2</sup>. Les secours contrôlent l'absence d'atmosphère explosive dans les canalisations d'eau pluviales et après récupération de la mousse et de l'absorbant, le dispositif est levé. Les services de voirie nettoient et balayent la zone, un balayage complémentaire étant prévu le lendemain pour ramasser l'absorbant restant. Au total, 7 sacs d'absorbant de 25 l ont été nécessaires, 3 balais de grande largeur et des pelles PE (polyéthylène) antistatiques, ainsi que 20 fûts vides pour la collecte de la mousse et de l'absorbant souillé. Tous ces déchets sont ensuite conditionnés en fûts de 200 l pour être détruits par l'entreprise spécialisée, prestataire de l'usine pour le traitement des déchets spéciaux. Après prélèvement d'un échantillon, le chauffeur a omis de fermer la trappe évent en haut de la citerne alors qu'il la déplaçait pour se rendre au point de dépotage. L'exploitant notifie l'événement par courrier au fournisseur, ainsi que la prise en charge des dommages causés par ce déversement. Des mesures seront effectuées pour s'assurer de l'absence de pollution des eaux pluviales. L'exploitant rappelle également au fournisseur le protocole de sécurité (livraison et prise d'échantillon en stationnement au point de dépotage). Des précisions doivent être apportées à la procédure d'alerte en cas de déversement accidentel : éléments précis sur les quantités déversées pour définir avec les secours les moyens à déployer.



**N°33676 - 28/09/2007 - FRANCE - 36 - ISSOUDUN**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Dans une usine de fabrication de gants latex, un feu se déclare vers 18h10 au niveau d'une cuve destinée au lavage des gants, contenant en temps normal de l'eau. L'incendie qui émet des fumées noires, se propage dans les faux-plafonds et dans la toiture du bâtiment. Le système de détection incendie de l'établissement se déclenche. L'exploitant fait évacuer le bâtiment et prévient les secours mais ne déclenche pas le système d'obturation des rejets liquides permettant d'empêcher le rejet des eaux d'extinction. Les secours interviennent avec 3 lances à débit variable puis effectuent les travaux de déblaiement. Le feu est circonscrit vers 19h10. Une surveillance est maintenue durant la nuit, des rondes avec caméra thermique sont prévues, l'une à 2 h du matin, l'autre à 8 h ; 6 personnes sont en chômage technique. Aucune pollution du milieu naturel n'est à déplorer, les dommages matériels s'élèvent à 0,6 MEuros, les pertes d'exploitation à 0,4 MEuros. Lors du changement de poste de 18 h, l'opérateur terminant son service a vidé la cuve de nettoyage remplie d'eau mais a oublié de couper l'alimentation électrique de la résistance chauffante. Le détecteur de niveau bas d'eau de la cuve qui aurait dû couper l'alimentation de la résistance n'a pas fonctionné et celle-ci a généré une combustion des parois de la cuve (revêtement en PVC). L'exploitant n'a pas déclenché le système d'obturation des réseaux de rejet d'eaux, situation non conforme à l'arrêté d'autorisation. L'inspection des installations classées demande à l'exploitant de déclencher les vannes d'obturation. Ce dernier fait pomper les eaux d'extinction recueillies en vue de leur élimination. Un arrêté de mise en demeure est signé par le préfet le 04/12/07. A la suite de cet accident, l'exploitant compte mettre en place un deuxième niveau bas dans les cuves afin de couper le courant en l'absence d'eau ainsi qu'un signal lumineux au-dessus de chaque cuve permettant aux opérateurs de visualiser le fonctionnement de la résistance.



**N°33423 - 14/08/2007 - FRANCE - 63 - CLERMONT-FERRAND**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

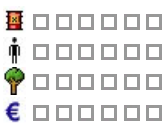
Au RDC d'un bâtiment de 5 000 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication d'articles en caoutchouc, un feu se déclare à 6h21 dans un mélangeur interne au début d'un cycle de mélange de diverses substances pour la préparation de gomme de caoutchouc. L'injection de plastifiant et les autres opérations programmées pour le mélange ne se sont pas effectuées à la suite d'un incident de procédé. La température montant largement au-delà des 140 °C prévus aurait atteint 250 °C. Notant cette dérive, l'opérateur évacue à 6h27 le mélange de gomme sur le tapis alimentant un mélangeur externe. Lors de la progression du tapis vers ce dernier, le mélange s'enflamme brusquement avant qu'il ne soit refroidi par les employés. Les flammes et la fumée sont aspirées dans le conduit d'extraction surmontant le mélangeur externe. La procédure d'alerte et d'évacuation des employés du site est lancée à 6h38. Le sprinklage se déclenche 1 min plus tard par les 5 têtes d'aspersion surplombant l'installation. A 6h53, les pompiers arrivent sur le site et arrosent le mélangeur avec une solution moussante. Le foyer principal est éteint à 7h15. L'intervention des pompiers s'achève à 9 h et les employés réintègrent les locaux. L'installation sera remise en service 3 jours plus tard vers 10 h. Selon l'exploitant, l'incident de procédé serait dû à une défaillance de l'automate qui n'aurait pas commandé l'injection de plastifiant et les opérations suivantes. L'élévation de température lors de la fabrication du mélange est essentiellement due à l'action mécanique du mélangeur, l'absence de plastifiant et des autres ingrédients augmentant le frottement et par conséquent la température du mélange. Une sonde mesure cette dernière, mais aucune alarme n'en signale l'élévation anormale. L'exploitant décide de coupler la mesure de température interne au déclenchement d'une alarme permettant d'attirer l'attention de l'opérateur. Par ailleurs, il étudie la possibilité d'asservir l'ouverture de la trappe de vidange du mélangeur au dépassement du point de consigne de la température interne. Ces modifications seront réalisées sur les 2 mélangeurs internes en service.



**N°33163 - 25/06/2007 - FRANCE - 63 - COURNON-D'AUVERGNE**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Dans une entreprise de fabrication d'articles en caoutchouc, un feu se déclare vers 18h50 sur une machine. Il est éteint à l'aide de 3 lances. Un bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> est désenfumé.



**N°33061 - 07/06/2007 - FRANCE - 21 - BRAZEY-EN-PLAINE**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Un feu se déclare sur le broyeur permettant la séparation des déchets dans une usine de traitement et de valorisation de pneus usagés. L'incendie se propage aux 2 trémies d'extraction et à 3 bennes se trouvant à l'extérieur. Les pompiers établissent 2 lances à eau pour éteindre le feu puis ventilent les locaux. Ils vérifient l'absence de point chaud au niveau du bâtiment et des gaines de trémies à l'aide d'une caméra thermique. Deux jours sont nécessaires pour remettre l'exploitation en service.



**N°32690 - 24/11/2006 - FRANCE - 76 - SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Sur une ligne de fabrication de joints d'étanchéité pour automobiles d'une usine d'articles en caoutchouc, un feu se déclare à 11h45 au niveau d'un poste de brossage dans l'un des aspirateurs voie humide permettant d'évacuer les poudrettes de caoutchouc. Une équipe d'intervention interne maîtrise rapidement le sinistre, puis les pompiers sont alertés pour éviter toute reprise du feu. La cinquantaine de personnes présente dans le bâtiment est évacuée. Une importante émission de fumées et de poussières a incommodé 4 employés qui sont pris en charge par les secours. Aucune autre conséquence sur le fonctionnement de l'établissement n'est à signaler. Informée par voie de presse, l'inspection des installations classées contacte le responsable de l'établissement, se rend sur les lieux le 5/12/2006, et constate les faits. L'équipement sinistré remplaçait depuis avril 2006 un aspirateur par voie sèche déjà détruit à la suite d'un incendie. L'accident est dû à un non respect des consignes de nettoyage ; des poussières noires très fines de caoutchouc se sont agglutinées, chauffées et enflammées. L'aspirateur accidenté sera remplacé en janvier 2007.





**N°32449 - 01/11/2006 - FRANCE - 27 - GISORS**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Un feu se déclare vers 5 h dans un entrepôt de 2 000 m<sup>2</sup> d'une usine de fabrication de joints. Les pompiers maîtrisent l'incendie vers 7h45 ; 1 500 m<sup>2</sup> sont détruits. La partie bureaux est préservée tandis que la partie produits finis et stockage est entièrement détruite. La partie machines et fabrication est partiellement touchée. Trois enquêtes (gendarmerie, assurance de la société, expertise externe) cherchent à déterminer les causes de cet incendie. L'établissement fonctionnait sur ce site depuis le début de l'année 2006, il n'était pas équipé de détection incendie bien que cet équipement était prévu mais non réalisé pour une raison économique. Les 25 employés risquent le chômage technique. La DRIRE est prévenue vers 10h20. Les secours prévoient une opération de déblai et d'extinction des foyers partiels de longue durée. Le feu est considéré éteint vers 17h. A la suite de cet accident, l'inspection des installations classées demande à l'exploitant de fournir un rapport sous 10 jours avec l'origine si elle est connue au vu des résultats des enquêtes en cours, les conséquences ainsi que les dispositions qui seront prises concernant l'avenir du site.



**N°32547 - 04/10/2006 - FRANCE - 76 - LILLEBONNE**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Vers 19h30, un feu se déclare sur la toiture d'une usine de fabrication de caoutchouc synthétique, employant 102 personnes, à la suite d'une opération d'entretien au sein de l'entreprise. La direction appelle les pompiers pendant que l'équipe d'intervention interne met en oeuvre les moyens d'extinction disponibles et maîtrise le sinistre. Le personnel de l'usine est rassemblé à l'extérieur. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité et procèdent à l'extinction définitive du feu. Les opérations de production reprennent normalement à 20h45, seule la toiture est légèrement endommagée. La direction de l'entreprise rappelle que les procédures internes ont normalement fonctionné et que des manoeuvres et des simulations sont régulièrement organisées sur place, entre les secours internes et les pompiers.



**N°32275 - 25/09/2006 - FRANCE - 77 - MONTRY**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Dans une usine de fabrication d'articles en caoutchouc, un feu se déclare vers 6h50 sur une presse hydraulique située dans un local contenant la matière première (caoutchouc). Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 8 h à l'aide de 2 lances à eau et une lance à mousse. Selon les secours, il n'y a pas de conséquences pour l'environnement. L'intervention des pompiers s'achève vers 10h après une dernière reconnaissance.



**N°32325 - 11/09/2006 - FRANCE - 80 - SALEUX**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Une odeur inhabituelle de gaz, rappelant celle du butadiène, est détectée vers 9h30 dans l'atelier « Préparation des mélanges » d'une usine d'articles en caoutchouc. Celle-ci provient de la cuve de latex N° 4 remplie le matin même à partir d'une citerne mobile de latex, dispersion aqueuse de styrène-butadiène à 66 %, dépotée vers 9 h. Le responsable sécurité du site alerte les pompiers pour effectuer notamment des relevés explosimétriques dans la zone. Sur les lieux 15 min plus tard, ces derniers constatent une explosivité faible (10 % de la limite inférieure d'explosivité) dans la cuve, mais aucun risque d'explosion n'est relevé dans l'atelier. Des pompiers spécialisés en risques technologiques appelés en renfort par précaution, détectent une explosivité similaire dans la cuve, mais relève aussi une concentration élevée en équivalent monoxyde de carbone (CO). Aucune trace d'équivalent CO ni de risque d'explosion n'est cependant détectée dans le reste de l'atelier. Ce dernier est néanmoins évacué et un périmètre de sécurité est mis en place, puis l'alimentation électrique est coupée. Dix personnes susceptibles d'avoir été exposées subissent un contrôle respiratoire, une seule sera hospitalisée pour des examens complémentaires ; aucun problème respiratoire ne sera détecté. Les pompiers poursuivent les contrôles d'atmosphère dans la cuve et dans l'atelier qui est ventilé. La concentration en hydrocarbures est mesurée sur un échantillon de latex ; la valeur relevée, positive, semble indiquer que le latex contient du butadiène non polymérisé ou un autre composé hydrocarboné non polaire. L'analyse permet aussi d'exclure la présence de CO. Aucune variation de concentration dans l'atmosphère n'étant relevée, les pompiers autorisent l'accès à l'atelier à 15 h et lèvent le périmètre de sécurité. Des examens complémentaires du latex sont réalisés pour connaître l'origine et la nature du polluant : mauvais process de fabrication, citerne du transporteur mal nettoyée... L'exploitant prélève également des échantillons pour étudier le problème qualité avec le fournisseur. Le latex contaminé est évalué en interne et utilisé le soir même. Une erreur de dépotage est à l'origine de l'incident ; le chauffeur a d'abord connecté le fond du compartiment du camion ayant contenu de l'heptane, puis a dépoté les 2 autres compartiments contenant du latex avant de quitter le site sans prévenir personne. Le chauffeur ne reconnaît les faits que quelques jours après les analyses. Plusieurs mesures sont mises en place par le fabricant et son transporteur : formation spécifique du chauffeur, apposition d'étiquettes amovibles sur les compartiments des citernes contenant du latex.



**N°32071 - 05/08/2006 - FRANCE - 52 - LANGRES**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

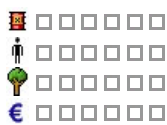
Dans une usine de fabrication d'articles en caoutchouc, une fuite d'eau est constatée vers 20h15 dans le local de traitement des eaux. Celle-ci s'étend sur 150 m<sup>2</sup> et sur 3 à 4 cm de haut. Des bains d'acide (acide sulfurique et phosphorique) et de produits alcalins se trouvant à proximité, 7 employés ainsi que des pompiers ont été en contact avec ces derniers. Ils sont examinés par un médecin qui ne constate aucune atteinte. Des mesures effectuées révèlent un pH entre 5 et 6. Selon le responsable technique de l'usine, il n'y a pas de risque de pollution.



**N°31937 - 07/07/2006 - FRANCE - 77 - SAVIGNY-LE-TEMPLE**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

Un feu se déclare dans un conduit d'évacuation de matière en caoutchouc dans une usine de fabrication d'articles en caoutchouc. Un ouvrier intoxiqué par les fumées est hospitalisé et 52 autres personnes sont évacuées. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 2 lances et effectuent une reconnaissance avec une caméra thermique. Trente employés sont mis en chômage technique pour 3 jours.



**N°31704 - 28/04/2006 - FRANCE - 59 - FOREST-SUR-MARQUE**

*C22.19 - Fabrication d'autres articles en caoutchouc*

La surchauffe d'un four dans une usine de fabrication d'articles en caoutchouc engendre un départ de feu dans la toiture. Le gaz est coupé sur la voie publique. Les pompiers maîtrisent le sinistre en 1 h, puis refroidissent le four. L'incendie a détruit 250 m<sup>2</sup> de toiture ; 10 employés sont en chômage technique.

